



Objets à jeter dans les **ORDURES MÉNAGÈRES**



imprimerie Lemaire - crédit photos : Citéo - mise en page : www.comincreation.fr

En plus des contenants que vous avez
l'habitude de trier dans le sac jaune



à partir du
1^{er} janvier 2023

CITEO

Un doute, une question sur le tri ?
contactez votre ambassadrice du tri



Guide du Tri
Téléchargez l'application

06 72 34 71 21
ambassadricedutri@ccssom.fr

Contenants et objets à jeter **À LA DÉCHETTERIE**



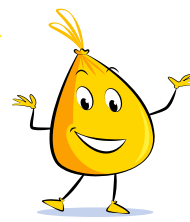
TOUS les
emballages
en plastique
vont dans
le sac jaune

Bonne nouvelle
pour le tri !



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marne-et-la-Vallée

POTS



POCHES, BERLINGOTS ET TUBES



FILMS, COQUES, BARQUETTES ET BLISTERS



*C'est facile !
Pas besoin de les laver,
il suffit de les vider
et de les séparer*



**CHEZ VOUS
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT**

SACS ET SACHETS



je dépose aussi



capsules à café et à thé
en métal et en plastique

papier cadeau en
papier et plastique

À trier : les cales en plastique ou en polystyrène et le papier bulle qui protègent votre colis. En grande quantité, privilégiez la déchetterie.

Dans le sac jaune, on met :

- ✓ Le sac de lingettes **pas** ✗ les lingettes
- ✓ L'emballage de la brosse à dents **pas** ✗ la brosse à dent
- ✓ La boîte en carton des mouchoirs en papier **pas** ✗ les mouchoirs en papier

En résumé, un emballage ça doit :

- contenir et /ou regrouper des produits (alimentaires ou non)
 - faciliter la mise en rayon
- conserver et protéger les produits (alimentaires ou non)
 - informer les consommateurs

Le verre c'est toujours dans la colonne à verre



couvercles en métal
et en plastique
= sac jaune

